

Du pouvoir fiscal du consommateur

Charles Debouche²

De très nombreuses grandes entreprises ont un comportement fiscal irresponsable dans la mesure où elles évitent de payer leurs impôts en Belgique par des voies légales ou illégales. Ce faisant elles ne contribuent pas financièrement aux services publics qu'elles utilisent abondamment et se dérobent à leur devoir de soutien de la sécurité sociale et de redistribution solidaire des revenus.

Nos députés et nos ministres semblent impuissants face à ces comportements et sont donc obligés d'augmenter les taxes et impôts sur le travail, de réduire les services publics en ce compris leur contribution dans le financement de la sécurité sociale et de recourir à l'emprunt alors que la dette publique est à la charge de tous les citoyens présents et à venir. Les conséquences de l'incivisme de ces entreprises ont donc un caractère transgénérationnel, ce qui ajoute à leur injustice.

Les citoyens sont désarmés face à ce préjudice et donc obligés de le subir. Les consommateurs peuvent agir par leurs achats, en encourageant les entreprises fiscalement responsables et en désertant les autres.

Le comportement fiscal des entreprises peut s'évaluer en rapportant le montant de l'impôt qu'elles ont effectivement payé, à leur bénéfice. Cependant les bénéfices qui apparaissent dans les comptes de nombreuses entreprises ne semblent pas représenter leur bénéfice réel.

Il est donc préférable d'apprécier le comportement fiscal des entreprises en rapportant le montant de l'impôt qu'elles ont effectivement payé en Belgique à leur chiffre d'affaires dans notre pays. Ce taux d'imposition du chiffre d'affaires (TICA) peut facilement se calculer à partir des comptes déposés par les entreprises à la centrale des bilans de la Banque Nationale, qui sont consultables par internet¹.

Un TICA plus élevé, indique bien qu'une plus grande part de ce que le consommateur paie à l'entreprise sera versé au trésor public.

Il convient de préciser que les TICA ne sont comparables que pour des entreprises d'un même secteur d'activité puisqu'il est influencé par les marges bénéficiaires des entreprises, qui varient évidemment d'un secteur à l'autre.

Notons également qu'une faible valeur du TICA n'implique pas nécessairement fraude ou évasion fiscale. Elle peut résulter d'un bénéfice réellement faible ou d'un traitement fiscal particulièrement généreux. Un bénéfice réellement faible peut résulter de moindres performances économiques ou d'un objet social plus élevé. Ainsi, l'entreprise qui verse des salaires plus élevés que la concurrence ou ne licencie pas le travailleur moins rentable va avoir un bénéfice faible, donc un TICA faible.

¹ <https://consult.cbso.nbb.be/consult-entreprise>

²Université de Liège

Le tableau suivant présente, pour les 10 secteurs présentés ci-dessous, la valeur minimale et maximale du TICA ainsi que la recette supplémentaire pour l'état, si toutes les entreprises citées ci-dessus payaient un impôt au moins égal au TICA maximum de leur secteur.





Secteur	Objet	TICA minimum %	TICA maximum %	Recette fiscale annuelle supplémentaire (€)
1	Distribution alimentaire	0,00	1,20	425.514.111
2	Banques	0,61	9,95	1.615.700.088
3	Bières	0,00	6,30	231.455.633
4	Electricité	-0,02	0,43	92.512.408
5	Carburants et combustibles	0,02	0,62	225.951.210
6	Construction et bricolage	0,03	2,60	51.954.991
7	Produits alimentaires	-0,03	3,03	123.246.769
8	Electro	0,02	2,61	51.594.246
9	Télécommunication	0,03	2,18	41.173.491
10	Vêtements	0,01	14,30	189.060.248
			Total	3.048.163.195

La situation détaillée de chacun de ces secteurs est présentée ci-dessous, montrant quelles entreprises le consommateur peut privilégier pour exercer son pouvoir fiscal.

Du pouvoir fiscal du consommateur : suite

Secteur 1 : la grande distribution alimentaire

Le tableau suivant donne la valeur du taux d'imposition du chiffre d'affaire (TICA), exprimé en %, pour des entreprises du secteur de la grande distribution alimentaire et calculée sur les six derniers exercices disponibles. Dans les premières lignes de ce tableau figurent évidemment les entreprises les plus fiscalement responsables. Cette information peut être utile pour les consommateurs qui veulent les encourager.

Nom de l'entreprise	TICA (%)
ALDI 	1,20
SPAR 	1,10
LIDL BELGIUM 	0,90
COLRUYT 	0,63
CARREFOUR BELGIUM	0,17
LOUIS DELHAIZE	0,12
DELHAIZE	0,06
MAKRO CASH & CARRY BELGIUM	0,01
CORA	0,00
ITM ALIMENTAIRE BELGIUM (Intermarché)	0,00

A titre d'exemple, si j'ai fait des achats pour 100 € au cours de cette période chez ALDI, 1,20 € ont été payés par ALDI à titre d'impôt. La même dépense chez DELHAIZE n'aura généré que 0,06 € de versement par DELHAIZE à titre d'impôt, soit vingt fois moins !










La moyenne des valeurs du TICA de ces entreprises est de 0,42 %

A noter que si ces entreprises payaient un impôt au moins égal à 1,20 % de leur chiffre d'affaires comme ALDI, **cela représenterait pour l'état une recette fiscale annuelle supplémentaire de 425.514.111 € !!**

Du pouvoir fiscal du consommateur : suite

Secteur 2 : les banques

Le tableau suivant donne la valeur de ce TICA, exprimé en %, pour des entreprises du secteur bancaire et calculé sur six exercices récents² (2017 à 2022 ou 2018 à 2023). Dans les premières lignes de ce tableau figurent évidemment les banques les plus fiscalement responsables. Cette information peut être utile pour les consommateurs qui veulent les encourager.

Nom de l'entreprise	Années	TICA %	Rentabilité financière %
BELFIUS BANQUE 	17 à 22	9,95	7,0
Europabank 	17 à 22	9,50	16,4
BANQUE CPH 	17 à 22	8,98	2,9
BANK J.VAN BREDA & C° 	17 à 22	7,71	13,7
Triodos 	14 à 17 ²	7,15	4,0
CRELAN 	17 à 22	6,34	11,2
ARGENTA BANK 	17 à 22	6,12	6,9
KEYTRADE BANK 	17 à 22	5,48	5,8
CBC BANQUE 	17 à 22	3,95	11,6
DEGROOF PETERCAM CORPORATE FINANCE	17 à 22	3,73	-1,5
ING Belgique	17 à 22	3,51	6,8
bpost banque / bpost bank	17 à 22	3,44	5,2
AXA BANK BELGIUM	17 à 22	1,83	3,8
BNP PARIBAS FORTIS SA	18 à 23	1,56	15,4
BEOBANK NV/SA	17 à 22	1,36	2,0
KBC Bank	17 à 22	0,90	13,3
BANQUE NAGELMACKERS	17 à 22	0,61	-0,8

La moyenne des valeurs du TICA de ces entreprises est de 4,83 %.

A noter que si ces entreprises payaient un impôt égal à 9,95 % de leur chiffre d'affaires, comme Belfius, **cela représenterait une recette fiscale annuelle supplémentaire de 1.615.700.088 € pour l'état !**

² Les chiffres de la banque Triodos n'ont pas été publiés à la centrale des bilans pour les années 2018 à 2023.

Secteur 3 : la bière

Le tableau suivant donne la valeur de ce TICA, exprimé en %, pour des entreprises du secteur de la bière et calculé sur quatre exercices récents (2014 à 2017 ou 2015 à 2018). Dans les premières lignes de ce tableau figurent évidemment les bières produites par les entreprises les plus fiscalement responsables. Cette information peut être utile pour les consommateurs qui veulent les encourager.

Nom de l'entreprise	TICA (%)	Marque de la bière
Brasserie d'Orval 	6,30	Orval
Brasserie du Bocq 	3,92	Gauloise
		Triple moine
		Saison 1858
Brouwerij Omer Vander Ghinste 	3,84	Omer
		Bockor
		Blauw
		Cuvée des jacobins
		kriek max
		Rosé max
		Lefort
Brasserie Dubuisson frères 	3,76	Surfine Bush Cuvée des trolls
DUVEL MOORTGAT 	3,38	Duvel Bel pils Maredsous
BRASSERIE CAULIER 	3,15	Paix Dieu Stuut Bon secours
BROUWERIJ DER TRAPPISTEN VAN WESTMALLE 	2,77	Westmalle
BIERES DE CHIMAY 	2,70	Chimay
FERME DE BERTINCHAMPS Suite sur l'image suivante 	2,63	Bertinchamps




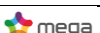

JOHN MARTIN	1,51	Waterloo
		Gordon
		Guinness
		Timmermans
LA GRANGE ACHOUFFE	1,42	Chouffe
BRASSERIE DES FAGNES	0,66	Chevetogne
CARLSBERG IMPORTERS	0,47	Carlsberg
		Kronenbourg
		Grimbergen
BRASSERIE ST-FEULLIEN	0,30	St Feuillien
		Grisette
BRASSERIE DE L'ABBAYE DU VAL-DIEU	0,07	Val-Dieu
ALKEN-MAES	0,01	Maes
		Cristal alken
		Ciney
		Affligem
		Mort subite
INBEV BELGIUM	0,00	Jupiler
		Stella artois
		Leffe
		Belle-vue
		Corona
		Hoegaarden
		Piedboeuf
		PerfectDraft
Victoria		
Brasserie de l'Abbaye d'Aulne	0,00	Abbaye d'Aulne

La moyenne des valeurs du TICA de ces entreprises est de 2,05 %

A noter que si ces entreprises dont le TICA est inférieur à 2,05 % payaient un impôt égal à 2,05 % de leur chiffre d'affaires, comme la Brasserie d'Orval cela représenterait une recette fiscale annuelle supplémentaire de 231.455.633 € !

Secteur 4 : Electricité

Le tableau suivant donne la valeur de ce TICA, exprimé en %, pour des entreprises du secteur de l'électricité et calculé sur quatre exercices récents (2017 à 2022). Dans les premières lignes de ce tableau figurent évidemment les entreprises les plus fiscalement responsables. Cette information peut être utile pour les consommateurs qui veulent les encourager.

Nom de l'entreprise	TICA (%)
COMFORT ENERGY 	0,43
ELIA GROUP 	0,38
ELEGANT 	0,36
MEGA (Power Online) 	0,28
ESSENT BELGIUM 	0,25
EBEM	0,05
ELECTRABEL	0,02
TotalEnergies	0,02
OCTA+ GROUP	0,01
ASPIRAVI ENERGY	0,01
ECOPOWER	0,00
EDF Luminus	-0,02

La moyenne des valeurs du TICA de ces entreprises, est de 0,15 %

A noter que si ces entreprises dont le TICA est inférieur à 0,43 % payaient un impôt égal à 0,43 % de leur chiffre d'affaires, cela représenterait une recette fiscale annuelle supplémentaire de 92.512.408 € !

Secteur 5 : Carburants et combustibles

Le tableau suivant donne la valeur de ce TICA, exprimé en %, pour des entreprises du secteur des carburants et combustibles et calculé sur quatre exercices récents (2017 à 2022 ou 2018 à 2023). Dans les premières lignes de ce tableau figurent évidemment les entreprises les plus fiscalement responsables. Cette information peut être utile pour les consommateurs qui veulent les encourager.

Nom de l'entreprise	TICA (%)
LUKOIL BELGIUM	0,62
DATS 24	0,56
COMFORT ENERGY	0,43
Total Petrochemicals & Refining SA/NV	0,40
TOTAL BELGIUM	0,30
PRISMA OIL Etterbeek	0,28
Belgian Shell	0,23
Scipioni (SOBECAR) Gilly	0,21
Gulf (Demarol België)	0,12
OCTA+ ENERGIE	0,11
Q8 (KUWAIT PETROLEUM)	0,06
EG RETAIL (BELGIUM)	0,06
Texaco (EG RETAIL (BELGIUM))	0,06
AVIA (BELGOMAZOUT)	0,04
Esso (EXXONMOBIL PETROLEUM & CHEMICAL)	0,02

La moyenne des valeurs du TICA de ces entreprises est de 0,23 %

A noter que si ces entreprises dont le TICA est inférieur à 0,62 % payaient un impôt égal à 0,62 % de leur chiffre d'affaires, comme LUKOIL Belgium, cela représenterait une recette fiscale annuelle supplémentaire de 225.951.210 € !

Secteur 6 : Construction et bricolage

Le tableau suivant donne la valeur de ce TICA, exprimé en %, pour des entreprises du secteur de la construction et du bricolage et calculé sur les six derniers exercices disponibles (2018 à 2023). Dans les premières lignes de ce tableau figurent évidemment les entreprises les plus fiscalement responsables. Cette information peut être utile pour les consommateurs qui veulent les encourager.

Nom de l'entreprise	TICA (%)
Mr BRICOLAGE Ciney M. ET G. FILSFILS	2,60
ETS CATALDO (Bigmat Herstal)	2,59
PLAN-IT Berchem Sainte-Agathe	2,40
CARLIER BOIS	1,55
Hubo België	1,41
LEPOT - Bois et Matériaux de Construction	1,13
VAN MARCKE	0,44
VAILLANT	0,35
Allmat (les entrepôts de la Famenne)	0,14
BRICO BELGIUM	0,08
AVEVE	0,03

La moyenne des valeurs du TICA de ces entreprises est de 1,16 %

A noter que si ces entreprises dont le TICA est inférieur à 2,60 % payaient un impôt égal à 2,60 % de leur chiffre d'affaires, cela représenterait une recette fiscale annuelle supplémentaire de 51.954.991 € !

Secteur 7 : Produits alimentaires

Le tableau suivant donne la valeur de ce TICA, exprimé en %, pour des entreprises du secteur des produits alimentaires et calculé sur quatre derniers exercices récents (2014 à 2017). Dans les premières lignes de ce tableau figurent évidemment les entreprises les plus fiscalement responsables. Cette information peut être utile pour les consommateurs qui veulent les encourager.

Nom de l'entreprise	TICA (%)	Marques
H.J. HEINZ BELGIUM 	3,03	Tomato ketchup
Confiserie Leonidas	2,62	Pralines
COCA-COLA EUROPEAN PARTNERS BELGIUM	2,15	Coca Cola, Sprite, Fanta, Nestlé, Minut Maid
Nestlé Belgilum	2,04	Nescafé, Nespresso, Vittel, Nesquik, Friskies, Nestlé, KitKat, Crunch, Smarties
S.A. SPA MONOPOLE	1,68	Eaux et limonades SPA
MARS BELGIUM	1,55	Mars, m&m, snickers, MilkyWay, Twix, Uncle Bens, Dove, Wiskas, Royal Canin
DANONE 	1,52	Yaourt, oikos, danette, actimel, accivia, danio, etc.
PEPSICO BELUX	1,50	Pepsi, Looza, Lays, tropicana, lipton, Pizza hut, Doritos, Fritos
NEUHAUS 	1,43	Pralines
LOTUS BAKERIES	1,35	Biscuits lotus
MELI	1,33	Miel, biscuits, choco méli
Materne - Confilux	1,24	Confitures, compotes, jus materne
DELINO 	1,24	Sauces
UNILEVER BELGIQUE	1,10	Knorr, Becel, Bertolli,, Bovril, Magnum, Cornetto, Lipton
Etablissements Joseph Soubry	1,07	Pâtes Soubry
Biscuiterie Dandoy 	0,70	Biscuits Dandoy
Ferrero	0,65	Nutella, ferrero rocher, tictac et kinder
KELLOGG'S PRODUITS ALIMENTAIRES	0,52	Kellog's, Corn Flakes, Rise Krispies
MONDELEZ NAMUR PRODUCTION	0,50	Fromages fondus
S.A. CORMAN	0,31	Balade, Carlsbourg
CONTINENTAL FOODS BELGIUM (devos lemmens)	0,10	Sauces Devos & Lemmens
LAITERIE DES ARDENNES	0,04	Lait et beurre
BISCUITERIE JULES DESTROOPER	0,01	Biscuits, pâte à tartiner
BISCUITS DELACRE	-0,03	Biscuits

La moyenne des valeurs du TICA de ces entreprises est de 1,00 %

A noter que si ces entreprises dont le TICA est inférieur à 3,03 % payaient un impôt égal à 3,03 % de leur chiffre d'affaires, cela représenterait une recette fiscale annuelle supplémentaire de 123.246.769 € !

Secteur 8 : Electroménagers

Le tableau suivant donne la valeur de ce TICA, exprimé en %, pour des entreprises du secteur du commerce d'appareils électroménagers et d'éclairage et calculé sur six exercices récents (2018 à 2023 ou 2019 à 2024). Dans les premières lignes de ce tableau figurent évidemment les entreprises les plus fiscalement responsables. Cette information peut être utile pour les consommateurs qui veulent les encourager.


Nom	Année	TICA %
SONY MUSIC ENTERTAINMENT BELGIUM	18 à 23	2,61
Cinem (Liebherr)	18 à 23	2,08
STUDIOTECH	18 à 23	1,33
MEDIA MARKT - SATURN BELGIUM	18 à 23	1,30
Miele	18 à 23	1,07
Fnac Vanden Borre	18 à 23	0,97
ROBERT BOSCH	18 à 23	0,92
BSH HOME APPLIANCES	18 à 23	0,89
WHIRLPOOL BELUX	18 à 23	0,44
Krëfel	18 à 23	0,35
ELDI (B.C)	19 à 24	0,26
ELECTROLUX HOME PRODUCTS CORPORATION	18 à 23	0,02

La moyenne des valeurs du TICA de ces entreprises est de 1,02 %

A noter que si ces entreprises dont le TICA est inférieur à 2,61 % payaient un impôt égal à 2,61 % de leur chiffre d'affaires, cela représenterait une recette fiscale annuelle supplémentaire de 51.594.246 € !

Secteur 9 : Télécommunications

Le tableau suivant donne la valeur de ce TICA, exprimé en %, pour des entreprises du secteur des télécommunications et calculé sur six exercices récents (2018 à 2023). Dans les premières lignes de ce tableau figurent évidemment les entreprises les plus fiscalement responsables. Cette information peut être utile pour les consommateurs qui veulent les encourager.

Nom de l'entreprise	TICA %
PROXIMUS 	2,18
VOO (Nethys)	0,85
ORANGE BELGIUM	0,76
BASE (Telenet Group)	0,58
TELENET	0,03

La moyenne des valeurs du TICA de ces entreprises est de 0,88 %

A noter que si ces entreprises dont le TICA est inférieur à 2,18 % payaient un impôt égal à 2,18 % de leur chiffre d'affaires, cela représenterait une recette fiscale annuelle supplémentaire de 41.173.491 € !

Secteur 10 : Les magasins de vêtements et chaussures

Le tableau suivant donne la valeur de ce TICA, exprimé en %, pour des entreprises du secteur des magasins de vêtements et chaussures et calculé sur six exercices récents (2018 à 2023 ou 2019 à 2024). Dans les premières lignes de ce tableau figurent évidemment les entreprises les plus fiscalement responsables. Cette information peut être utile pour les consommateurs qui veulent les encourager.

Nom	Année	TICA %
ZV Belgium	19 à 24	14,30
BL DIFFUSION	18 à 23	2,71
ZARA BELGIQUE	19 à 24	2,47
DAMART T.S.D.	18 à 23	1,56
Société Belge Etam	18 à 23	1,09
HEMA - BELGIE	19 à 24	0,71
ZEEMAN textielSupers	18 à 23	0,65
Bel&Bo (Fabrimode)	19 à 24	0,38
C&A Belgique	19 à 24	0,24
JBC	19 à 24	0,09
MANEXCO	19 à 24	0,03
LUXUS (CHAUSSURES MANIET)	19 à 24	0,03
RETAIL DISTRIBUTION CONCEPTS	18 à 23	0,01

La moyenne des valeurs du TICA de ces entreprises est de 1,87 %

A noter que si ces entreprises dont le TICA est inférieur à 14,30 % payaient un impôt égal à 14,30 % de leur chiffre d'affaires, cela représenterait une recette fiscale annuelle supplémentaire de 189.060.248 € !

Résumé

Le tableau suivant présente, pour les 10 secteurs présentés ci-dessus, la valeur minimale et maximale du TICA ainsi que la recette supplémentaire pour l'état, si toutes les entreprises citées ci-dessus payaient un impôt au moins égal au TICA maximum de leur secteur.

Secteur	Objet	TICA minimum %	TICA maximum %	Recette fiscale annuelle supplémentaire (€)
1	Distribution alimentaire	0,00	1,20	425.514.111
2	Banques	0,61	9,95	1.615.700.088
3	Bières	0,00	6,30	231.455.633
4	Electricité	-0,02	0,43	92.512.408
5	Carburants et combustibles	0,02	0,62	225.951.210
6	Construction et bricolage	0,03	2,60	51.954.991
7	Produits alimentaires	-0,03	3,03	123.246.769
8	Electro	0,02	2,61	51.594.246
9	Télécommunication	0,03	2,18	41.173.491
10	Vêtements	0,01	14,30	189.060.248
				3.048.163.195

Charles Debouche